



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77000 MELUN

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 03 15 592 009 453
Déclarant 2 (C) : 13 25 499 502 250
Référence de l'avis : 24 77 0020343 52
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

5 RUE PARC DE L EPINETTE
77170 BRIE COMTE ROBERT
Numéro FIP : 770 19 42 7292128789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 05/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRE LAURENT
OU SIRE VIRGINIE
5 RUE PARC DE L EPINETTE
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qu'il vous reste à payer

1 431,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre 2024 :	357,00 €
25 octobre 2024 :	357,00 €
25 novembre 2024 :	357,00 €
27 décembre 2024 :	360,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1820 6001 364X XXXX XXX0 105

Identifiant de la banque : AGRIFRPP882

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020C15E9B009718PAS2A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : 57 786

Nombre de parts : 3,00

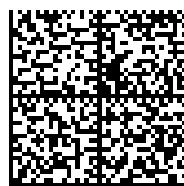
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : SIRE
 Déclarant 2 - Nom de naissance : MARZIN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

IMPOT SUR LE REVENU**Détail des revenus**

	Déclar. 1 25225	Déclar. 2 40541	Enfant(1) 0	Total
Salaires.....				
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	25225	40541		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6582	- 4054		
Salaires, pensions, rentes nets.....	18643	36487	0	55130

	Revenu brut global.....			55130
CSG déductible.....				- 0

	Revenu imposable.....			55130
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	552

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2337
Décote.....				- 387

Impôt avant réductions d'impôt.....				1950
-------------------------------------	--	--	--	------

	REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....	2	2	2	214
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 214

Impôt proportionnel.....				+ 71
--------------------------	--	--	--	------

Impôt total avant crédits d'impôt.....				1807
---	--	--	--	------

	CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	70		Montant retenu	70

	IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1737

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		1	1
BASE IMPOSABLE.....		1	1

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	0	0
Total des prélèvements sociaux nets.....		
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :		1737
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :		- 306
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....		1431
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		57786
Informations indiquées pour mémoire		
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹		551
Revenus exonérés		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2338
		2104
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :		
Plafond total de 2022.....		Déclar. 1
		16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024		
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401		
AUTRES INFORMATIONS		
Taux moyen d'imposition.....	3,25%	
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclaré pour 2023 ont été		

Suite en page suivante >>

>>> Suite de votre avis

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.